



Communiqué - 20 novembre 2018  
Journée des droits de l'enfant

## L'association SPARADRAP rappelle le droit des enfants à être informés lors des soins et de l'hospitalisation



A l'occasion de la Journée des droits de l'enfant, l'association SPARADRAP insiste sur l'importance de respecter le droit à l'information des enfants et adolescents soignés et hospitalisés. Ce droit est au cœur de l'engagement de l'association, qui agit depuis 25 ans pour aider les enfants à avoir moins peur et moins mal lors des soins et à l'hôpital.

De nombreux textes mentionnent le droit des enfants à être informés dans le cadre de la maladie ou des soins et il est officiellement reconnu que les enfants doivent comprendre ce qu'on va leur faire, avec des moyens adaptés à leur âge.

Pourtant, informer les enfants n'est pas toujours perçu comme une priorité alors que certains soins, examens ou visites médicales peuvent inquiéter les familles au point de ne pas consulter ou trop tardivement.

C'est pourquoi l'association SPARADRAP souhaite rappeler que bien informer les enfants est essentiel et qu'une information adaptée a de nombreux effets bénéfiques : elle permet de les rassurer ainsi que leurs proches, de limiter leur douleur, d'améliorer les relations entre les familles et les soignants et de faciliter leur parcours de soin à court et long terme.

*« En expliquant à un enfant et sa famille ce qui va se passer, on va baisser le niveau de stress, on va les rendre moins anxieux, alors que le contraire est catastrophique et peut compromettre tous les soins à l'avenir. »*

Dr Catherine Devoldère, présidente de SPARADRAP.

### En savoir plus :

- [Le dossier de presse](#) complet sur les effets « désirables » de l'information des enfants avec des témoignages, textes et vidéo de parents et de soignants.
- [www.sparadrapp.org](http://www.sparadrapp.org), un site de référence où les familles ont accès gratuitement à des informations adaptées, validées par des professionnels de santé, sur les soins, les examens et l'hospitalisation des enfants.
- **Quelques textes sur le droit à l'information des enfants dans le cadre des soins :**  
la [Circulaire sur l'hospitalisation des enfants](#) indique qu'"en dehors des admissions en urgence, l'hospitalisation devra être préparée de façon à réduire l'anxiété de l'enfant et de sa famille" (1983), la [Charte européenne des droits de l'enfant hospitalisé](#) rappelle que "les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant" (1988), le [Manuel de certification des établissements de santé de la Haute Autorité de Santé](#) stipule que les enfants "doivent être destinataires d'une information adaptée sur leur diagnostic et leur prise en charge, en plus de l'information délivrée aux parents" (2014).  
En 2015, alerté par le groupe de travail "enfants et hôpital" à l'initiative de SPARADRAP, le Défenseur des droits a émis une [Décision cadre relative au respect des droits des enfants et adolescents au sein des établissements de santé](#). En 2017, [son dernier rapport](#) rappelle les progrès à faire pour garantir le respect de ces droits (pp 70-74).